



Taxonomie verte UE et investissements durables en Afrique

Lien :

<https://innov-maroc.com/formation/taxonomie-verte-ue-et-investissements-durables-en-afrique>

 DURÉE
5 jours (35h)

 RÉFÉRENCE
FA158

 CATÉGORIE
**Finance Durable et
ESG**

🎯 OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- ✓ Comprendre les fondements, la logique, l'architecture et les mécanismes de fonctionnement de la Taxonomie verte de l'Union européenne.
- ✓ Identifier les objectifs environnementaux et les activités économiques susceptibles d'être concernées par la Taxonomie UE.
- ✓ Distinguer avec précision l'éligibilité et l'alignement d'une activité avec la Taxonomie.
- ✓ Analyser les critères de contribution substantielle applicables aux activités économiques et aux projets durables.
- ✓ Évaluer le respect du principe « Do No Significant Harm » dans le cadre de l'analyse environnementale d'un investissement.
- ✓ Vérifier l'existence et la pertinence des garanties minimales applicables aux activités et investissements concernés.
- ✓ Interpréter les critères techniques de sélection et déterminer leur application à différents secteurs économiques.
- ✓ Cartographier les activités d'une entreprise ou d'un portefeuille afin d'identifier leur niveau d'éligibilité et d'alignement.
- ✓ Collecter, structurer et contrôler les données nécessaires à la documentation des performances environnementales et ESG.
- ✓ Maîtriser les principaux indicateurs de performance utilisés dans le reporting lié à la Taxonomie.
- ✓ Comprendre les interactions entre Taxonomie UE, CSRD, ESRS, SFDR et normes ISSB/IFRS.
- ✓ Évaluer les implications de la finance durable européenne sur les stratégies d'investissement et de financement en Afrique.
- ✓ Identifier les instruments financiers susceptibles de soutenir les projets environnementalement durables.
- ✓ Intégrer les critères ESG et environnementaux dans les processus de due diligence et d'évaluation des investissements.
- ✓ Évaluer les risques juridiques, financiers, opérationnels, réputationnels et réglementaires associés aux investissements durables.

POUR QUI ?

- ✓ Juristes d'entreprise, juristes spécialisés en droit des affaires, droit financier, droit de l'environnement et droit de la durabilité
- ✓ Avocats d'affaires et conseils juridiques intervenant dans les opérations de financement, d'investissement et de transition énergétique
- ✓ Responsables juridiques, conformité, contrôle interne et affaires réglementaires
- ✓ Responsables ESG, RSE, développement durable et stratégie climatique
- ✓ Directeurs généraux, dirigeants, administrateurs et cadres supérieurs d'entreprises
- ✓ Directeurs financiers, responsables finance, trésoriers et professionnels du financement d'entreprise
- ✓ Banques commerciales et établissements financiers impliqués dans le financement de projets et d'investissements durables
- ✓ Investisseurs institutionnels, compagnies d'assurance et caisses de retraite
- ✓ Gestionnaires d'actifs, sociétés de gestion et fonds d'investissement
- ✓ Responsables de l'investissement responsable, de la finance durable et de l'allocation d'actifs
- ✓ Responsables risques, analystes risques ESG et spécialistes de la gestion des risques climatiques
- ✓ Auditeurs, commissaires aux comptes, professionnels de l'assurance et spécialistes du contrôle des informations ESG
- ✓ Consultants ESG, consultants en développement durable, finance durable et transition climatique
- ✓ Promoteurs de projets, développeurs d'infrastructures et opérateurs de projets énergétiques
- ✓ Professionnels des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la transition énergétique
- ✓ Professionnels de l'immobilier durable, de la construction et des infrastructures vertes
- ✓ Professionnels de l'agriculture durable, de l'eau, des déchets, de l'économie circulaire et de la gestion des ressources naturelles
- ✓ Professionnels des marchés de capitaux et spécialistes des obligations vertes et autres instruments de finance durable
- ✓ Experts en financement de projets, project finance et structuration financière



Programme détaillé

1 / Fondements, architecture et champ d'application de la Taxonomie verte de l'Union européenne

- Comprendre la finalité, les principes directeurs et l'architecture juridique de la Taxonomie UE ainsi que son rôle dans la réorientation des capitaux vers des activités environnementalement durables.
- Identifier les acteurs concernés, les obligations de publication et les principales catégories d'activités économiques couvertes par le cadre européen.
- Distinguer clairement la Taxonomie UE des autres référentiels ESG et comprendre son articulation avec les politiques européennes de transition climatique et environnementale.

2 / Les objectifs environnementaux et les mécanismes d'éligibilité et d'alignement

- Maîtriser les six objectifs environnementaux de la Taxonomie UE et comprendre leur application aux activités économiques et aux projets d'investissement.
- Distinguer précisément l'éligibilité à la Taxonomie de l'alignement avec celle-ci et analyser les conséquences de cette distinction pour les entreprises et investisseurs.
- Appliquer une méthode de cartographie permettant d'identifier les activités économiques susceptibles d'être éligibles ou alignées dans différents secteurs stratégiques.

3 / Contribution substantielle, DNSH et garanties minimales

- Analyser les critères de contribution substantielle et déterminer dans quelles conditions une activité peut contribuer significativement à un objectif environnemental.
- Évaluer le respect du principe « Do No Significant Harm » afin de vérifier qu'une activité ne porte pas de préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux.
- Vérifier les garanties minimales relatives aux droits humains, aux normes internationales du travail, à la lutte contre la corruption, à la fiscalité responsable et à la concurrence loyale.

4 / Critères techniques de sélection, données et indicateurs de performance

- Interpréter les critères techniques de sélection applicables aux différentes activités et comprendre leur utilisation dans l'évaluation des projets et investissements.
- Identifier les données environnementales, techniques, financières et ESG nécessaires pour documenter l'éligibilité et l'alignement d'une activité.
- Maîtriser les principaux indicateurs de performance, méthodes de calcul, processus de collecte, contrôles internes et exigences de traçabilité nécessaires au reporting.

5 / Articulation avec CSRD, ESRS, SFDR, ISSB et les autres référentiels ESG

- Comprendre les interactions entre Taxonomie UE, CSRD, ESRS, SFDR, normes ISSB/IFRS et autres cadres internationaux de reporting et de finance durable.
- Identifier les complémentarités et différences entre reporting de durabilité, classification des activités économiques, information financière et obligations de transparence des investisseurs.
- Construire une architecture cohérente de données ESG permettant de réduire les doublons, améliorer la qualité du reporting et renforcer la comparabilité des informations.

6 / Finance durable, investissements et instruments de financement

- Analyser l'influence de la Taxonomie UE sur les décisions d'investissement, l'allocation des capitaux, la gestion des risques et la construction de portefeuilles durables.
- Examiner les mécanismes de financement applicables aux projets durables : prêts verts, obligations vertes, sustainability-linked instruments, fonds durables et financement mixte.
- Comprendre comment les critères environnementaux peuvent être intégrés dans la due diligence, la structuration financière, les covenants, les politiques d'investissement et les processus de sélection des projets.

7 / Application de la Taxonomie aux secteurs stratégiques africains

- Évaluer l'applicabilité des critères européens aux projets africains dans les secteurs de l'énergie renouvelable, des infrastructures, du transport, de l'agriculture, de l'immobilier et de l'industrie.
- Analyser les spécificités des projets africains liées aux infrastructures, à l'accès à l'énergie, à l'adaptation climatique, à la résilience, aux ressources naturelles et aux contraintes technologiques.
- Identifier les opportunités et limites de l'utilisation de la Taxonomie UE pour améliorer la bancabilité et l'attractivité internationale des projets durables africains.

8 / Mobilisation des capitaux internationaux et rôle des acteurs financiers

- Comprendre le rôle des banques commerciales, investisseurs institutionnels, fonds d'investissement, banques de développement et institutions financières internationales dans le financement de la transition africaine.

- Identifier les conditions permettant à un projet africain de répondre aux attentes des financeurs internationaux en matière de performance environnementale, gouvernance, transparence et gestion des risques ESG.
- Étudier les mécanismes de financement mixte, de garanties, de cofinancement et de mobilisation du capital privé permettant de réduire les risques perçus et d'accroître les investissements durables.

9 / Risques ESG, greenwashing et due diligence des investissements durables

- Identifier les principaux risques juridiques, financiers, réputationnels, environnementaux et réglementaires liés à la qualification d'un investissement comme durable.
- Mettre en place une due diligence ESG permettant de vérifier la cohérence entre les déclarations de durabilité, les caractéristiques techniques du projet, les données disponibles et les performances réellement observées.
- Prévenir les risques de greenwashing en renforçant la documentation, la gouvernance, les contrôles internes, la traçabilité des données et la transparence des communications ESG.

10 / Mise en œuvre opérationnelle, études de cas et stratégie d'investissement durable en Afrique

- Construire une démarche complète d'analyse permettant d'évaluer l'éligibilité, l'alignement, les risques ESG et la capacité de financement d'un projet africain.
- Mettre en pratique les concepts à travers des études de cas portant sur des projets d'énergie renouvelable, infrastructures, transport, immobilier, agriculture, eau, déchets et industrie.
- Élaborer une feuille de route opérationnelle permettant aux entreprises, investisseurs, banques et institutions publiques d'intégrer progressivement les principes de la Taxonomie UE dans leurs stratégies d'investissement durable en Afrique.

Approche pédagogique

- ✓ Support Ecrit et Projection
- ✓ Exposés Interactifs, Podcasts et Vidéos
- ✓ Brainstorming et Jeux de Rôle
- ✓ Mises en Situation pour faciliter l'assimilation
- ✓ Cas Pratiques et Labs inclus pour leur impact opérationnel
- ✓ Test de Validation des Acquis des Connaissances

Prochaines dates programmées

 26 au 30 Oct. 2026

 Présentiel - Casablanca

 Autres dates possibles sur demande. Contactez-nous pour organiser une session intra-entreprise.

Réservation & Renseignements

 **Téléphone** : +212 522 247 210

 **Email** : contact@innov-maroc.com

 **Web** : <https://www.innov-maroc.com>

Document généré le 12/10/2026 — Réf : FA158
INNOV MAROC — Tous droits réservés